

SIERENTZ

Infos

N°364



Le Conseil Participatif Citoyen

Environnement

La Cérémonie des Vœux



EN JANVIER À SIERENTZ

Le Conseil Participatif Citoyen**Environnement****La cérémonie des vœux du Maire**À LA UNE
La Fête des Aînés**03 A la Une**

La Fête des Aînés

04 Conseil Municipal

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 22

09 Environnement

Projet Gerplan 2023

10 Cérémonie des Vœux du Maire**12 Barbapapas**Périscolaire primaire
Bébés du cœur
Mariette
Périscolaire maternelles**13 Vie scolaire**

Les inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024

14 Le coin dialectal

Schnitzelbank un Rekrütaschpring ! ...

15 Rétrospective

Calendrier de l'Avent

16 Tribune

Expression libre du Groupe minoritaire

16 ManifestationsCiné Sierentz
Musique Concordia**17 Solidarité**Une Femme, Une Rose
Opération Tulipes à Cœur
Aide financière pour l'hébergement citoyen des déplacés ukrainiens**18 Conseil Participatif Citoyen**

Éclairage, boîtes à livres, aires de jeux, parking de l'ancien tribunal

20 CarnetBaptême Républicain
Naissances
Mariages
Anniversaires**Aimé FRANÇOIS**
Adjoint délégué chargé des Aînés

PRÈS DE 140 PERSONNES SE SONT RETROUVÉES AFIN DE PARTAGER UN MOMENT TRÈS CONVIVIAL À L'AGORA LE 15 JANVIER DERNIER.

Le déjeuner, préparé par la brigade et le chef du restaurant chez Guillaume, a été très apprécié ! L'animation était assurée par la musique municipale de Sierentz ainsi que par Philippe PRAX. Yves BISCH a également captivé l'auditoire avec une présentation dynamique de notre belle Alsace et ses spécificités. L'organisation et le service étaient assurés par les élus du Conseil municipal. Une belle journée, riche en échanges.



EN DIRECT du Conseil Municipal

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Le compte rendu de la séance
07 novembre 2022 a été transmis
et est approuvé à l'unanimité.
Le conseil municipal a voté
l'ensemble des points qui lui
étaient soumis à l'unanimité.

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) relatif au PLU

Par délibération en date du
14 décembre 2020, le conseil
municipal a prescrit la mise
en révision générale du Plan
Local d'Urbanisme (PLU) et les
modalités de concertation.

Le Code de l'urbanisme fixe
le contenu, la finalité et les
procédures d'adoption ou
de révision des Plans Locaux
d'Urbanisme. C'est ainsi que les
PLU comportent notamment un
Projet d'Aménagement et de
Développement Durable (PADD).
Ce document fixe l'économie
générale du PLU et exprime donc
l'intérêt général. Il est une pièce
indispensable du dossier final et

s'inscrit dans le projet de révision
du PLU. Le PADD comprend les
enjeux de développement et les
orientations d'aménagements de
la commune et seront déclinés
dans le plan de zonage et le
règlement du PLU.

Monsieur le Maire précise que les
orientations générales du projet
du PADD doivent être soumises
en débat en conseil municipal.

Ainsi, l'article L. 153-12 du code
de l'urbanisme stipule « qu'un
débat ait lieu au sein du conseil
municipal sur les orientations
générales du PADD au plus tard
deux mois avant l'examen du
projet du PLU ».
Monsieur le Maire souligne
que le PADD est un document
particulièrement important
du PLU et constitue une étape
majeure dans la révision du PLU.
Il est rappelé que l'objectif est
d'aboutir vers le premier trimestre
2024 à l'approbation du PLU
révisé, avec d'importants enjeux,
tels que la sanctuarisation du
secteur des collines, le retour en
zone naturelle de ce secteur et
également son classement par la
suite en espace naturel sensible.
Il contient également les
orientations d'aménagement de
la commune qui seront déclinées
sur les documents graphiques,
le plan de zonage mais aussi
dans tous les documents écrits

et plus particulièrement dans le
règlement du futur.

Il est fait mention du travail
important qui a été mené depuis
le 14 décembre 2020, notamment
à travers l'atelier projet conduit
par Madame Mélody WACH,
Adjointe Déléguée qui a travaillé
sur ces objectifs ainsi que le
Bureau Municipal.

Une présentation est faite par
l'ADAUHR, Madame Christelle
STABILE et Monsieur Jérôme
HOHL, dont le contenu est
joint en annexe du procès-
verbal, expose l'intégralité
des travaux réalisés et les
constats et propositions qui
en découlent. Il est rappelé
que le code de l'urbanisme
invite à mieux prendre en
compte l'environnement, le
développement durable, le cadre
de vie, à faire un focus sur la
modération de la consommation
foncière et l'étalement urbain. Les
lois Alur et Climat et Résilience
s'imposent aux collectivités de
même que le SRADDET (Schémas
régionaux d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires), le
SCOT (Schéma de Cohérence
Territoriale) et le PLH (Programme
Local de l'Habitat) également.
Le PADD est le projet communal
qui détermine les grandes
orientations stratégiques et
territoriales du PLU à l'horizon
2040. Il sera ensuite décliné sur
le plan réglementaire.

Sept objectifs principaux sont déclinés dans le PADD :

- 1^{er} thème, prendre en compte
les contraintes et les risques
dans l'aménagement
- 2^{ème} thème, structurer et

maîtriser le développement
urbain

- 3^{ème} thème, organiser le
développement économique
- 4^{ème} thème, restructurer le
déplacement et la mobilité
- 5^{ème} thème, préserver les
paysages
- 6^{ème} thème, protéger
durablement l'environnement et
les terres agricoles
- 7^{ème} thème, modérer la
consommation foncière et
réduire l'artificialisation des sols

Chaque thème fait l'objet d'une
présentation de son contenu, le
débat se tenant tout au long de la
présentation entre les membres
du conseil municipal.

1^{er} thème : prendre en compte les contraintes et les risques dans l'aménagement

Monsieur Paul-Bernard MUNCH
évoque la présence de la gravière
exploitée qui ne figure pas
comme une contrainte sur la
cartographie. Il considère que
cet espace est une contrainte et
demande quel est le devenir de
cet espace. L'ADAUHR précise que
les éléments écrits reprennent le
maintien des zones gravières.
Les gravières qui ont actuellement
déjà une autorisation
d'exploitation figurent au PLU
mais le zonage ne permet pas
d'en ouvrir de nouvelles. Il est
proposé de lui attribuer un
zonage dans le plan de zonage
qui pourra en tant que de besoin
être modifié et réduire la zone
gravière par ce biais.

Monsieur le Maire explique
qu'aujourd'hui la gravière est
en cours d'exploitation et
que celle-ci devrait durer une
petite dizaine d'années encore.
Conformément à la convention
qui avait été signée en 1988 par

le Conseil municipal de l'époque
il est prévu que l'ensemble de ce
site, qui représente l'équivalent
de 80 hectares, soit restitué à
la commune après remise en
état et avoir exécuté toutes
les obligations revenant au
graviériste. La restitution du
site à l'époque comprenait la
création d'une zone de loisirs
en effet. Aujourd'hui, ce n'est
peut-être plus l'objectif qui
sera recherché. En revanche
la maîtrise de ce secteur doit
revenir impérativement et
comme il se doit à la commune.
Il n'est également plus question
d'extension sur le ban communal,
ce sur quoi Monsieur le Maire
insiste fermement.

2^{ème} thème : structurer et maîtriser le développement urbain

Il est proposé de planifier des
extensions ponctuelles pour
de l'urbanisation. Ces quartiers
devraient faire environ 70 ares
chacun ou 1,4 h. Ce serait deux
nouveaux quartiers qui verraient
le jour.

Monsieur le Maire explique
qu'avec la loi Climat et Résilience
s'impose l'obligation de réduire
de moitié la consommation
d'espaces par rapport à ce qui a
été consommé entre 2011 et 2021,
sur la prochaine période 2021-
2031. Il faut réduire de moitié
déjà cette consommation et
avec des réductions successives
jusqu'en 2050 et par conséquent
au regard de la loi, en l'état actuel
il ne sera plus possible d'en
artificialiser de nouveaux. Sur
le périmètre communal compte
tenu des développements qui
ont été faits dans les 10 dernières
années, et en tenant compte
de ces nouvelles dispositions,
24 hectares restent disponibles.
Le périmètre possible d'une

zone d'activité était déjà inscrit
dans le PLU actuel et dans le
SCOT précédent et actuels, pour
environ 22 hectares, laisse donc
2 à 3 hectares pour de l'extension.
Il s'agit de constituer une
réserve de foncier constructible,
car il faut également pouvoir
répondre aux obligations
qui s'imposent à la ville en
matière de développement et
de construction de logements
sociaux. Actuellement cet objectif
ne pourrait être atteint au sein de
l'enveloppe urbaine existante.

3^{ème} thème : organiser le développement économique

Il est précisé que SLA porte
un projet de ZAC sur une
surface d'environ 22 ha avec
les voiries, projet majeur pour
l'agglomération. SLA a des
difficultés à trouver des terrains
d'un seul tenant pour de grands
acteurs économiques et il
s'agit d'un projet majeur pour
l'agglomération, générant des
activités créatrices d'emplois.
L'activité économique et agricole
sont des activités importantes sur
la commune.

Monsieur Nicolas ARBEIT fait
remarquer qu'il est issu du
monde agricole et que la zone de
gravière a déjà ponctionné des
parcelles en zone agricole. Si une
ZAC s'installe, il s'inquiète pour
l'avenir de l'activité agricole.

Monsieur le Maire répond que les
cartographies présentées datent
de 2018, et la gravière aujourd'hui
a en effet déjà consommé
beaucoup de parcelles.
Néanmoins un travail est mené
aussi en concertation avec le
monde agricole pour rechercher
des compensations.

Monsieur Luc FUCHS évoque les
compensations de la SAFER

et pense qu'il faudrait plutôt des compensations sur le plan foncier et non pécuniaire. Il faudrait essayer de pérenniser l'activité des agriculteurs. Il souhaiterait que SLA compense avec du foncier. Monsieur le Maire explique que cette recherche constitue une priorité. Il évoque ensuite les dispositions du principe ERC (Eviter Réduire Compenser). Ce secteur est très pertinent de par sa proximité avec les voies de communication. Ce projet permet de ne pas appauvrir le territoire, notamment grâce aux attributions de compensation que l'agglomération redistribue puisqu'elle a la compétence économique, et à la création de plusieurs centaines d'emplois. Monsieur Luc FUCHS est convaincu que toute l'équipe municipale fera le nécessaire pour défendre l'agriculture, Monsieur le Maire souligne qu'il faut aussi que l'agriculture se remette en question par rapport aux contraintes climatiques et aux difficultés telles que le manque d'eau, difficultés auxquelles les agriculteurs travaillent activement.

4^{ème} thème : restructurer le déplacement et la mobilité

Il s'agit de volontés générales, pour lesquelles la ville n'a pas forcément la compétence (les transports en commun notamment).

5^{ème} thème : préserver les paysages

Dans la plupart des PLU on règlemente, mais spécifiquement à Sierentz existe une forte volonté de préserver les collines, à travers un terme très fort de

« sanctuarisation ». L'outil ENS (Espace Naturel Sensible) pourra être mobilisé et donner à la commune la possibilité d'être titulaire du droit de préemption et maîtriser ainsi le foncier dans ce quartier.

Monsieur le Maire souligne que cette proposition est le fruit des discussions qui ont eu lieu au sein de l'Atelier Projet, de la commission urbanisme, ainsi que du Bureau Municipal. La révision a été engagée en 2020 conformément aux engagements fixés et entraîne la restitution de plus de 20 hectares en zone naturelle à quoi s'ajoutent 2 ha supplémentaires suite à l'abandon du projet dans la colline.

La démarche est vertueuse avec le rétablissement de trames vertes et le maintien des circulations douces.

6^{ème} thème : protéger durablement l'environnement et les terres agricoles

Ce thème a fait l'objet des échanges précédemment.

7^{ème} thème : modérer la consommation foncière et réduire l'artificialisation des sols

La loi Climat et Résilience exige un effort de réduction de la consommation foncière. En moyenne à Sierentz ce sont 3,37 hectares par an qui ont été consommés sur la période 2012-2021. La consommation foncière doit être réduite jusqu'à tendre à zéro en 2050.

Monsieur le Maire souligne qu'une réflexion globale au niveau du territoire est indispensable. Le territoire communal est de 1 300 hectares, une surface importante restant

couverte par la forêt et les activités agricoles. La partie urbanisée représente un peu plus d'une centaine d'hectares. Sierentz s'est certes développée de manière importante, mais cohérente en s'ouvrant progressivement grâce aux documents d'urbanisme pris par nos prédécesseurs de manière très large par le passé. Avec ces nouvelles constructions la ville a dû s'adapter en mettant en place les équipements publics nécessaires, pour permettre la bonne intégration des nouveaux habitants. En 2040, les estimations prévoient avec 2,7 ha pour l'habitat, que le nombre d'habitants devrait être de 4 500, donc environ 800 habitants de plus. Ce rythme est néanmoins beaucoup moins soutenu que par les années passées. Environ 150 logements devront se créer dans la ville et 90 logements en extension sur les 2 quartiers à venir, sur une base d'environ 40 logements à l'hectare.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres interventions dans le cadre de ce débat. Personne ne demandant plus la parole, le débat est clos.

Monsieur le Maire remercie Madame Mélody WACH pour son travail, il remercie également l'ADAUHR pour leur présentation et les personnes qui ont participé aux travaux.

En conséquence, après avoir pris connaissance du projet de PADD et après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD.

Affaires générales

Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal et le Conseil Participatif Citoyen sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre la pollution et les nuisances lumineuses. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. Cette démarche est accompagnée d'une information de la population. En période de fêtes ou d'événements particuliers,

l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit. Monsieur le Maire précise que suite à l'expérimentation faite depuis juillet un questionnaire a été adressé à ce sujet aux personnes concernées. Il remercie le groupe de travail « éclairage public » du Conseil Participatif Citoyen (CPC) sous la conduite de Madame Delphine BOSCHIAN et Monsieur Thierry BAUMLIN Président et les propositions faites. Monsieur Mathieu ROUX expose les résultats de cette enquête élaborée par le CPC. 136 questionnaires ont été retournés et les avis sont favorables à 87 % avec une tendance relevée pour une extinction allant de 23h à l'aube. Monsieur le Maire remercie Monsieur Mathieu ROUX, Monsieur Patrick GLASSER, les membres du CPC, les membres du service technique dont Madame Véronique CRONIMUS pour leur mobilisation dans ce dossier. Les dispositions choisies peuvent être mises en œuvre dès ce soir en cas de vote favorable.

Le Conseil municipal décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures, dans l'ensemble des rues de la commune, exceptions faites des rues Poincaré, Clémenceau, Rogg Haas, du Maréchal Foch et de Kembs.

Affaires financières

Il est procédé à l'affectation des dépenses et les décisions modificatives du budget sont votées.

Le total du budget primitif, après décision modificative, en fonctionnement s'élève à 6 405 883 € équilibré en dépenses et en recettes et en investissement à 5 012 803 €.

Pour permettre l'exécution de dépenses nouvelles nécessaires avant le vote du budget, le Conseil autorise l'engagement de dépenses nouvelles en section d'investissement pour les budgets de la Commune, avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2022.

Exonération de la taxe foncière - Modulation du taux. Selon l'article 1383 du Code Général des Impôts, le conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière à 50 % de la base imposable sur les propriétés bâties (constructions nouvelles, additions de construction, reconstruction et reconversion de bâtiments ruraux en logements) pour les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Des subventions seront demandées pour plusieurs projets :

Création d'un accueil périscolaire dans l'ancienne caserne des pompiers rue Rogg Haas. Compte tenu de l'évolution des effectifs périscolaires et de l'augmentation prévisible de la population dans les prochaines années, des crédits ont été inscrits au budget de l'exercice pour l'engagement des études de création d'un accueil périscolaire dans l'ancienne caserne des pompiers rue Rogg Haas. Remplacement de la chaudière du presbytère

Dotation globale de fonctionnement (DGF) :

La longueur de la voirie communale est portée à 21 637,80 m.

Personnel communal :

Des postes d'adjoints techniques sont créés (deux postes espaces verts et un adjoint d'animation au périscolaire). Le Conseil Municipal approuve l'Augmentation des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2023 pour la protection sociale complémentaire risqué « prévoyance ».

Urbanisme

Le Conseil Municipal décide la Cession d'une parcelle sise RD19 cadastrée section O1 numéro 739 d'une contenance de 2,60 ares (zone N du PLU) à L'entreprise Weldom située 62 rue Poincaré à Sierentz au prix de 500 € HT.

Environnement

APicité est un label national pour les collectivités qui s'engagent pour l'abeille et les pollinisateurs sauvages. Ce label certifiera l'implication et les actions de la commune dans ce domaine. Depuis 8 ans, la commune de Sierentz est propriétaire de 7 ruches réparties sur le périscolaire situé derrière la mairie, le parc du domaine Haas et celui de la gravière ; la Ville postule au Label APicité et versera une cotisation annuelle de 350 € à l'Union nationale de l'Apiculture Française.

Intercommunalité

Le Rapport d'activité de Saint-Louis agglomération 2021 <https://www.agglo-saint-louis.fr/wp-content/uploads/2016/08/Saint-Louis-Agglomeration-rapport-annuel-2021.pdf> et les rapports 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif et d'élimination des déchets sont soumis au Conseil pour information.

Communications et Informations

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020 et celle du 14 septembre 2020, pour les déclarations d'intention d'aliéner et l'acceptation d'indemnités sinistre. Il expose ensuite la réorganisation des services techniques suite à des départs en retraite.

Pour finir, il aborde l'intervention de la Sénatrice Patricia SCHILLINGER au Sénat sur la pollution au Lindane. La réponse de Madame Dominique Faure, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires est la suivante :

« Trois sites prioritaires ont été sélectionnés selon trois critères, parmi lesquels figure, au premier chef, l'impact du site sur la qualité des eaux souterraines. Or la surveillance du site de Sierentz ne montre aucun impact significatif des déchets enfouis sur les eaux souterraines et le coût d'un chantier d'excavation s'élèverait à environ 40 millions

d'euros, pour des produits bien moins concentrés qu'à Wintzenheim, par exemple. C'est pour cette raison que le site de Sierentz n'a pu être retenu. [...] l'ADEME accompagne les collectivités, [...] en finançant la réalisation d'un plan de gestion sur la gravière à proximité du site, dans le cadre d'un projet de renaturation porté par la ville de Sierentz. »

La vidéo de cette intervention est diffusée en séance : <https://www.facebook.com/PSchillinger68/videos/1437281940133640>.

Monsieur le Maire précise que cette intervention est le fruit des investigations menées depuis le début du mandat par la Municipalité. Ce dossier est suivi et les résultats sont entre les mains de la Préfecture, chacun peut d'ailleurs y avoir accès en les demandant auprès de la Préfecture. Il précise qu'il n'y a donc aucune obstruction dans le traitement de ce dossier. Le même objectif est poursuivi par toute l'équipe municipale à savoir la protection de l'environnement, de la nappe phréatique et de la population. Depuis 1997 ce site fait l'objet d'une surveillance sous le contrôle de l'Etat en raison de la défaillance du propriétaire, à la suite des actions des élus au fil de différents mandats.

La séance est levée à 20h50.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 6 février 2023 à 18h30 à l'école PICASSO.

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est affiché en mairie et est consultable sur www.sierentz.fr

Projet Gerplan 2023



Luc FUCHS
Adjoint délégué à l'Environnement

La commune de Sierentz a répondu cette année encore à l'appel à projet concernant le Gerplan 2023 ; c'est plus de 120 arbres et arbustes qui ont été plantés au parc du Domaine Haas ainsi qu'aux périscolaires primaire et maternel.



Ces plantations contribueront au verdissement et à l'embellissement du cadre vie, mais aussi à offrir de l'ombre en été et à augmenter la biodiversité (plantation d'une vingtaine d'espèces différentes).

Des arbres fruitiers ont également été plantés afin d'offrir quelques fruits aux enfants du périscolaire :

- 70 pour border le nouveau canal,
- 20 pour le périscolaire fruitiers et petits fruits.

La Cérémonie des vœux du Maire

Le 19 janvier s'est tenue la première cérémonie des vœux du maire de l'équipe municipale de Pascal TURRI.



L'adjoint technique Ghislain MOUGENOT, employé de la commune depuis 1990, a reçu la médaille du travail régionale, départementale, et communale des mains du maire et de la sénatrice Patricia SCHILLINGER.

Les réalisations menées à Sierentz durant l'année 2022 ont été présentées de manière originale à travers un film réalisé par Marc SCHOEFFEL mettant en scène les jeunes élus du conseil municipal des enfants, encadrés par les adjointes Lauren MEHESSEM et Carole CHITSABESAN, et Julie BENTZINGER conseillère municipale déléguée, avec l'appui de David SCHWARTZ.



Le maire Pascal TURRI a pris la parole afin de dresser un bilan général de l'année écoulée dans le monde et dans la vie politique française et locale ; il a ouvert les perspectives d'avenir pour Sierentz, dans un contexte compliqué lié aux hausses des coûts énergétiques et de l'inflation qui grèvent le budget communal. Le maire a souligné l'implication de l'ensemble des membres du conseil, et remercie chacun de ses adjoints et conseillers délégués pour le travail fourni. L'équipe poursuivra les projets engagés en 2023.



LA SOIRÉE S'EST POURSUIVIE AUTOUR DU VERRE DE L'AMITIÉ, SERVI PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, AUX PETITS SOINS DES INVITÉS. CE MOMENT A PERMIS DE POURSUIVRE LES DISCUSSIONS DE FAÇON TRÈS CONVIVIALE. MERCI À TOUS POUR VOTRE PRÉSENCE !

Dans une salle comble, la soirée a débuté par une introduction musicale de l'Harmonie Concordia, puis la première adjointe Rachel SORET VACHET-VALAZ a adressé un mot de bienvenue et les salutations à l'ensemble des présents : de nombreux élus du territoire avaient fait le déplacement, tout comme les représentants des entreprises locales, des associations, du monde médical, de la gendarmerie et des pompiers, de la brigade verte, et bien sûr les Sierentzoises et Sierentzois. Le maire honoraire Jean-Marie BELLARD et son épouse Edith, ainsi que les adjoints honoraires Marie-Thérèse ROZAN et Martin BOEGLIN nous ont fait le plaisir de se joindre à nous.

Solidarité : un don de 5000 euros, issu des ventes de bredala et des droits de place du marché de la Saint Nicolas, a été remis aux représentantes de l'association Caritas mesdames KACHLER et KRUGLER, qui oeuvrent pour les plus démunis à Sierentz et aux alentours. Leur soutien est précieux, complémentaire à l'action du CCAS, et l'association saura faire bon usage de cette somme dans l'intérêt des bénéficiaires.



LES DERNIÈRES NOUVELLES DES **Barbapapas**

Edition de Sierentz • N°92



<< Périscolaire primaire

Année verte

La nouvelle année commence avec l'accueil de deux nouveaux arbres au périscolaire. Les enfants se sont retroussés les manches pour leur creuser un nid douillet.

En bons jardiniers, ils se sont appliqués à orienter les branches les plus faibles vers le sud et leur ont donné de la bonne terre cherchée sous les feuilles en décomposition.

Ces arbres apporteront de l'ombre et bientôt de belles pommes.



Bébés du cœur >>

Merci à tous les parents pour les nombreux dons destinés aux Bébés du cœur et pour Terre des Hommes Alsace.



<<

Mariette

Nous souhaitons tous à Mariette une belle et merveilleuse retraite.
Tu vas nous manquer.



>>

Périscolaire maternelles

Le petit marché de Noël des maternelles a eu un grand succès et celui des primaires également. Merci à Nicole, Estelle et Philippe pour la note musicale.

Vie scolaire

Les inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024 auront lieu selon le calendrier ci-dessous :

Jeudi 09 mars > **Elémentaire J. Schmidt**

Vendredi 10 mars > **Maternelle Picasso**

Lundi 13 mars > **Elémentaire J. Schmidt**

Mardi 14 mars > **Maternelle Picasso**

Jeudi 16 mars > **Elémentaire J. Schmidt**

Vendredi 17 mars > **Maternelle Picasso**

de 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 17h

Les inscriptions pour la petite section de maternelle se feront à l'école Maternelle Picasso au 9 rue Clémenceau. Seront inscrits en petite section, les enfants nés en 2020.

Les inscriptions pour le CP se feront à l'école élémentaire Jacques Schmidt au 32 rue Rogg Haas.

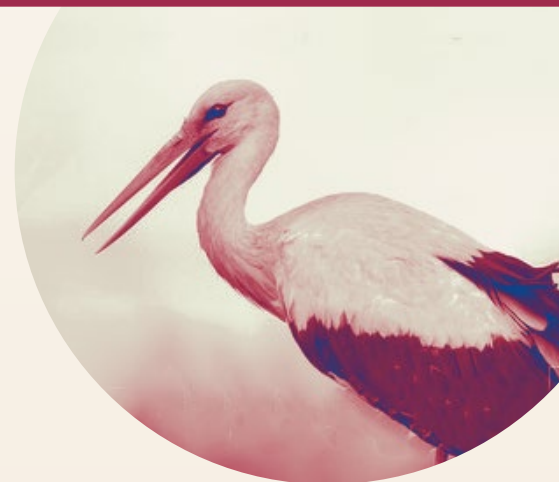
Merci de vous munir des documents suivants le jour de l'inscription :

- livret de famille
- justificatif de domicile
- carnet de santé de l'enfant



Carole CHITSABESAN
Adjointe déléguée Enfance, Jeunesse, Périscolaire

En cas d'empêchement, vous pouvez contacter le Directeur du Groupe scolaire, M. Stéphane TRAUTMANN, au 03 89 81 54 00.



SCHNITZELBÀNK UN REKRÜTASCHPRING ! ...

Au 20^{ème} siècle, dans l'attente du service militaire, les conscrits de nos villages ont proclamé à leur façon, la flamme à notre mère-patrie : faire les quatre cents coups, sans flirter avec les excès. En février, le « Schnitzelbank », « Figaro » de nos villages, était rédigé par des « plumitifs » connus de Bâle ou Mulhouse ou même parfois par un clampin local. Habitants, associations ou collectivités étaient passés à la serpe. Avec, bien entendu, le consentement bienveillant de « l'Autorité de Tutelle », Monsieur le Maire !... Mais ces diables de conscrits avaient encore d'autres espiègleries à leur actif.

« Schnäpsbrenne im Gheime »,⁽¹⁾
In Häsigä isch däs schiins pässiert
„D'Bàbbaschlager“ sin gross verfiert
Dr Bäschy (2) isch do hitt àm brenne
Vom „Blotznerfald“ a Fäss Kirse denne
Dr Kessel, vesteckt dert in dr Schire
Dr Dissi hät nit gmalde àn da Stire
Bis in d'Nächt, hät'r „schwàrz brennt“
Um dr Kupferkessel bschantig grennt
Ar màcht vor Àngscht a bleichi Mine
Mai wenn dr Inshpakter dät erchiene !...
Dr Bäschy (2) hät sich schweer verhäuie
Ar düet's wohl noch richtig beräuie
Z'Nächt hät'r eifäch nit meh gmerckt
Üss versah, d' Litrik in d'Guttre glehrt
Dis Johr müess'r hält si Kirswasser kàuife
In d'Wässerdole hät'r si Schnäps lo làuife ! ...

(1) In Häsigä han sie dervo greddt in da 30.er Johre
(2) Sébastien. Un nom d'emprunt.

Merci aux auteurs du coin alsacien : Yves BISCH, François TSCHUPP, Véronique & Robert BISSEL, Denis BANGEL, Patricia GOUTTEFARDE et Marc ILTIS.

„ So Lumbàtzi-Spring uff'm Bürähof! ... „

Bi da „Täuisiger“, dien jetz d'Ohre lütte
Wäs müesch erfähre vo da Rekrütte
Fir Lumpaliedle, han sie scho Müet
Un àstelle da Litt, do sin sie o güet
A Isabàhn Seil han d'Conscrits probiert
(Dert „ana àm Isabàhn“ isch's pässiert)
Kämme die Kalàuimes àm 2 da Morge
In s'Négléssa Hof (1)... do ohne Sorge
S'Fällgatter (2) uff'm Britschiwàge
Das rissa die Strolche mìt Volldàmpf àba
Ja morn fir dr Bür, get's a latze Tràuim :
Sini Àiggta (2) bàmbelt àm Lindebàuim ! ...

(1) Nom imaginé - (2) La herse.

Rétrospective du calendrier de l'Avent



**On attend avec impatience de pouvoir ouvrir la première
fenêtre du calendrier de l'Avent, puis c'est très vite terminé !**

Merci à celles et ceux qui ont contribué à la réussite du calendrier 2022 : les membres de la commission culture et le service animations-jeunesse, les Bricoleurs et les agents communaux et bien sûr, tous les artistes, les associations et participants à ces nombreuses animations. Plus que quelques mois à attendre et c'est le 1^{er} décembre !

La Tribune

La révision du Plan local d'Urbanisme (PLU) se poursuit. Nous l'appelions de nos vœux. A son terme, les collines devraient être préservées de toute urbanisation. Mais, c'est quelque peu l'arbre qui cache la forêt.


Premier acte de la modification du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aura mis en lumière des espaces dédiés aux activités agricoles et nourricières, qui, ne cessent de se réduire

Ainsi, :

- L'espace céréalier au nord de la commune devenu la ZAC Hoell (autour du Hyper U - déchetterie)
- Les prairies et vergers du Monenberg
- Une emprise de la gravière portée à 80 hectares, dont nous ignorons l'avenir
- La station d'épuration communautaire et le bassin d'orage voisin
- La voie de contournement, sa bande verte arborée, et dans une moindre mesure la bretelle autoroutière
- Les champs à l'arrière de l'hôpital: la zone résidentielle des Hirondelles
- Les parcelles portant sur vingt hectares de la future zone d'activités pilotée par SLA, compétent pour le développement économique et bénéficiaire à ce titre des retombées fiscales.

La vigilance est plus que jamais de grande actualité.

Paul-Bernard Munch, Marina Sanchez, Regis Beley, Sylvie Macur

 sientz2020, ensemble autrement
P.B Munch : Tél. 06 17 01 92 01
pbmunch@free.fr

[Texte transmis par le groupe minoritaire]

MA 21
FÉV

Une robe pour Mrs Harris

Prochaine séance mardi
21 Février à 20h, à la
Salle des Fêtes de Sierentz

Dans le Londres de l'après-guerre, Ada Harris gagne sa vie en faisant des ménages.

Si elle mène une vie très solitaire depuis le décès de son mari Eddie, porté disparu au combat, Ada n'est pourtant pas du style à se plaindre, ni même s'appesantir sur son sort. Et pourtant, elle qui se croyait les pieds bien ancrés dans la réalité, est tout à coup submergée par une vague de rêve et d'émerveillement quand elle découvre une magnifique robe signée DIOR, nonchalamment accrochée dans la chambre d'une de ses riches clientes. Elle se surprend alors à penser qu'une si belle œuvre d'art, si pure, si éthérée ne peut que changer la vie de quiconque la possède.



10-11-12
MARS

Musique Concordia

Grand week-end de manifestations organisé par la Musique Concordia de Sierentz les 10, 11 et 12 mars 2023 dans la salle AGORA de Sierentz.

Le vendredi 10 et samedi 11 aura lieu à 20h le Groupement des Sociétés de Musique du Pays des Trois Frontières, un festival durant lequel se produiront une douzaine de sociétés de musique. Manifestation ouverte au public, entrée gratuite, restauration sur place...

Le dimanche 12 mars la Musique Concordia vous invite à venir vous régaler avec ses Fleischschnackas au son des airs entraînants du groupe folklorique D'Original Bloosmusik de Geispolsheim.



Une Femme, Une Rose

ME 8
MARS

A l'occasion de la Journée Internationale des Droits de la Femme, le 8 mars 2023, le Rotary Club d'Ensisheim organise l'opération « Une Femme Une Rose » pour collecter des fonds.

Les roses seront achetées au Rotary par des commerçants, artisans, administrations, professions libérales et particuliers qui les offrent à leurs clientes, collaboratrices ou amies comme geste de reconnaissance, de considération ou d'amitié.

En outre, la Mairie de Sierentz offre chaque année 250 roses aux résidentes de l'hôpital et de la Maison de Retraite de Sierentz.

A Sierentz, les participants sont nombreux :

Hyper U, Boulangerie Riedlé, Pâtisserie Schueller, Restaurant Chez Guillaume, Crédit Mutuel, Chaussures Rapp, Pompes Funèbres Bentzinger, Peinture Kwast, Bureau de tabac JOGA, Pâtisserie Zussy, Coiffure Montalben, Restaurant Au Gourmandin, Pressing Sundgauvien, Cantonal Service, Optique Krys, Boutique Grain de malice et Mairie de Sierentz.



9-10-11
MARS

Opération « Tulipes à Cœur »



Les 9, 10 et 11 mars prochain, l'équipe de l'Amicale des Donneurs de Sang de Sierentz vous proposera de nouveau ses bouquets de Tulipes au prix de 6 euros au profit de l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation de Mulhouse.

Ces ventes permettent de financer un quart du budget annuel des recherches de l'IRHT sur les cellules souches, les lymphomes, les leucémies et l'infarctus du myocarde. Elles auront lieu à l'Hyper U, à la pâtisserie SCHUELLER et chez Feuilles et Fleurs.

Aidons-les à poursuivre leurs travaux grâce à votre soutien. Merci pour votre générosité.

IRHT - 87 Avenue d'Altkirch, 68100 Mulhouse, France
www.irht.fr - www.facebook.com/IRHT.Mulhouse
twitter.com/irht_mulhouse
www.facebook.com/Don-Du-Sang-De-Sierentz-1020429151394857

DISPOSITIF D'AIDE
FINANCIÈRE POUR

L'hébergement citoyen des déplacés ukrainiens

Depuis le 22 novembre 2022, un dispositif de soutien économique direct aux particuliers qui ont hébergé ou hébergent un ou des ukrainiens ou une famille de déplacés ukrainiens, est mis en place par l'Agence de services et de paiement.

Cette mesure exceptionnelle s'adresse aux particuliers ayant hébergé un ou des bénéficiaires de la protection temporaire, à titre gratuit, à leur domicile ou dans un logement indépendant, et pour une durée égale ou supérieure à 90 jours, entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2022.

Elle s'élève à 450 € pour les 90 premiers jours d'hébergement cumulés, puis 5 € par jour pour les jours suivants d'hébergement.

Pour bénéficier de l'aide, le particulier doit constituer un dossier qu'il dépose sur la plateforme du site internet de l'Agence de services et de paiement :

<https://www.asp-public.fr/aides/mesure-exceptionnelle-de-soutien-aux-hebergeurs-citoyens>

Éclairage, boîtes à livres, aires de jeux, parking de l'ancien tribunal

Les ateliers du conseil participatif citoyen ont travaillé. Certaines propositions ont été mises en œuvre et sont déjà bien visibles, d'autres ont été soumises au Conseil Municipal : voilà une petite synthèse du travail des différents ateliers du Conseil Participatif Citoyen (CPC)*.



La boîte à livres du Péri-scolaire...



... et celle de la Bascule



Et leur « petite sœur » : la boîte éphémère
NB : Elle était présente tout le temps de l'Avent. Elle va réapparaître bientôt pour un autre thème à un autre endroit : guettez-la.



1 Les travaux de l'atelier « Eclairage »

La lumière là où il faut et quand il faut

- Les objectifs du groupe de travail : évaluer les opportunités de réduction de l'éclairage public et construire des propositions adaptées à Sierentz.

DES PROJETS ABOUTIS

- La démarche : comprendre l'état des lieux, réaliser un travail d'information et de recherches et construire des propositions par type de zones.
- Le résultat des travaux : une étude détaillée et un ensemble de propositions modulables par zone et par horizon de temps, une proposition d'extinction de nuit sur une zone pilote pendant trois mois.

Le projet a été présenté au Conseil Municipal et mis en œuvre comme vous avez pu le constater. Une consultation des citoyens de la zone pilote a été organisée à la suite de l'expérimentation. Les retours étant très positifs, le Conseil Municipal a décidé d'étendre le dispositif à toute la commune, hors axes principaux.

2 Les travaux du groupe « Créer du lien intergénérationnel par le livre et la lecture »

- Les objectifs de ce groupe : lire, faire lire, permettre de lire, réciter, jouer, ...
- La démarche : commencer par matérialiser l'idée en implantant des boîtes à livres et être présent à l'occasion des différents événements sierentzois.
- Le résultat actuel : avec l'aide considérable de l'association des Bricoleurs et le financement de l'OMSAP, deux boîtes à livres permanentes et une boîte à livres éphémère de Noël ont été mises en place et alimentées.

* Le CPC est un groupe de citoyens (ouvert à tous) qui fait des propositions au conseil municipal pour améliorer le cadre de vie des Sierentzois.

DES PROJETS EN COURS D'EXAMEN

3 Les travaux du groupe « Aires de jeux »

- Les objectifs du groupe : développer une vision globale à court, moyen et long terme des aires de loisirs et de jeux de Sierentz et faire des propositions adaptées.
- La démarche : effectuer un état des lieux de l'existant à Sierentz, collecter des idées dans les communes alentour, recueillir les besoins et souhaits des utilisateurs potentiels ; après analyse de ces éléments, identifier les besoins et élaborer des propositions.

- Le résultat des travaux : le travail considérable de ce groupe est reconnu et apprécié. Les propositions ont été soumises au Bureau Municipal et sont en cours d'évaluation.

4 Les travaux du groupe « Parking ancien tribunal »

- Les objectifs de ce groupe : réfléchir à la sécurisation du parking et des alentours de l'ancien tribunal.
- La démarche : constater l'utilisation et les modes de sortie du parking, inventorier

les badges en circulation et enquêter auprès des usagers.

- Le résultat actuel : les solutions envisagées ont été soumises au bureau municipal. La situation s'avère complexe en raison de la multiplicité des parties-prenantes pour ce dossier. Cependant, certaines propositions du groupe sont retenues.

Le CPC informera régulièrement les citoyens sur l'avancée des travaux.



Lauren MEHESSEM
Adjointe déléguée
à la Démocratie
participative



NUL DOUTE QUE LE CPC DÉVELOPPERA D'AUTRES PROJETS EN 2023. VENEZ LE REJOINDRE POUR EN PROPOSER ET PARTICIPER À LEUR DÉVELOPPEMENT.

Vous pouvez vous inscrire en appelant la mairie au 03 89 81 51 11, ou par mail population@mairie-sierentz.fr

Carnet

Baptême Républicain

Le 10 décembre 2022 **Margot**

filles de Sophie SCHMUTZ née GEBHARD
et de Damien SCHMUTZ

Naissances

Le 7 novembre 2022 **Daphné**

filles de Marie BRUN et de Jean ZAHN

Mariages

Le 7 décembre 2022

Claudine BUMBIELER & Stéphane BAUMLIN

Anniversaires

le 1^{er} mars **85 ans** Claude MUNCH

le 1^{er} mars **80 ans** Georges HOLLINGER

le 04 mars **85 ans** Jacqueline HOOG née PHILIPPE

le 05 mars **81 ans** Léonore HAAS née STOETZER

le 08 mars **90 ans** Maurice ROSENFELD

le 15 mars **83 ans** Pierre MATIVET

le 17 mars **91 ans** Lucia CARRIERO née D'AMICO

le 17 mars **83 ans** Christiane FLECK née KESSLER

le 20 mars **94 ans** François METZGER

le 21 mars **90 ans** Huguette HENNA née HOMMATER

le 30 mars **93 ans** Jeanne SINNIGER née FLUCK

Lever de soleil un matin de janvier.



MAGAZINE ÉDITÉ PAR
LA MAIRIE DE SIERENTZ

Mairie

1 Place du Général de Gaulle
68510 SIERENTZ • Tél. 03 89 81 51 11
mairie@mairie-sierentz.fr
www.sierentz.fr

Ouverture : du lundi au jeudi de
9h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Dépôt légal : Février 2023.

Directeur de la publication : Pascal TURRI

Conception et rédaction : Commission
Communication et Événements, Rachel SORET
VACHET-VALAZ - Adjointe déléguée, Ysabelle
EPPINGER - Service Communication.

Création graphique : rhodamine-communication.fr

Impression : Alsagraphic, Rixheim. Imprimé
sur du papier certifié PEFC. • **Crédits photos :**

Mairie de Sierentz, Rachel SORET VACHET-VALAZ,
documents remis, Patrick GLASSER, et Ysabelle
EPPINGER, Anton Darius /Unsplash.